Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260608-D20260608_07-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 08 Juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/05/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/05/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. LE CORRE Renaud, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic.

Absents excusés : Mme ROLLAND Anne-Sophie a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, Mme HASCOET Solène a donné pouvoir à Mme LEROC Céline.

A été nommé secrétaire : Mme AMIOT Clémence.

D20260608_07 - Création d'un tarif pour l'évènement « à table ensemble »

Rapporteur : Christelle PHILIPPE

A compter de septembre, la commune de Merlevenez lancera l'évènement « à table ensemble ». Il s'agit d'une initiative intergénérationnelle intégrant plusieurs services municipaux : scolaires, périscolaire, social, intergénérationnel et restauration scolaire.

Il s'agit d'un même repas mélangeant plusieurs générations et permettant de lutter contre l'isolement des seniors. Celui-ci se tiendra tous les premiers mercredis de chaque mois en période scolaire comprenant une entrée, un plat et un dessert. Les inscriptions seront prises en mairie. Il est nécessaire de fixer un tarif par délibération pour ce dispositif, la commission jeunesse ayant proposé un tarif de 5€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « à table ensemble » au tarif de 5,00 € TTC par repas.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication



Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez